

DÉPARTEMENT du NORD

ARRONDISSEMENT de LILLE

CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE de TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71
Télécopie : 03 20 81 18 79

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025-181

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu la sortie à HOPOPOP organisée à l'intention des jeunes de moins de 16 ans, adhérents à la Maison des Jeunes de Toufflers, le SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 ;
- Considérant l'arrêté 53/2009 du 1^{er} avril 2009 ;
- Considérant qu'il y a nécessité de fixer le montant de la contribution financière des participants pour cette sortie ;

ARRÊTONS

Article 1 Le tarif de l'activité est arrêté à 10 €.

Article 2 L'encaissement de cette participation se fera sur la régie dite « Animation ».

Article 3 Madame la Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Alain GONCE

